

# CONSEIL MUNICIPAL DE DANJOUTIN

## Séance du jeudi 13 février 2020

### Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus. La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

#### Rappels réglementaires

Conformément à la loi Notre du 7 août 2015, l'exécutif territorial est l'autorité compétente pour préparer le budget, mais son adoption procède d'un processus démocratique interne. La loi prévoit un effet que le vote soit précédé d'un débat distinct sur les orientations budgétaires de la collectivité. Il doit permettre d'instaurer une véritable discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires, mais aussi sur la situation financière à moyen terme de la collectivité et le bilan de l'exercice précédent.

#### Une obligation légale

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements et des communes de plus de 3 500 habitants et de leurs établissements publics locaux (les CCAS par exemple). Les EPCI et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de cette taille sont également tenus de l'organiser (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 5211-36 du CGCT). Du reste, rien n'interdit aux communes et à leurs groupements n'entrant pas dans ce champ d'application obligatoire d'en assurer la tenue.

Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Son organisation constitue une formalité substantielle. Par conséquent, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'une tel débat est entachée d'illégalité et susceptible d'être annulée.

#### Un délai minimal

Le DOB doit se dérouler deux mois au maximum avant l'examen du budget. Ce délai reste prescrit, même en cas de report de l'adoption. S'il se tient avant, il reste réputé n'être pas intervenu et le vote du budget encourt une annulation. Aucun délai minimal séparant de DOB du vote du budget n'est en revanche prévu. La jurisprudence a néanmoins dégagé deux principes clairs : le DOB doit faire l'objet d'une délibération distincte et celle relative au budget ce qui interdit qu'il se tienne lors de la même séance que le vote du budget, par exemple le même jour ou la veille de celui-ci.

#### Un rôle prospectif

S'il est obligatoire et doit donner lieu à une délibération, le DOB ne possède pas de caractère décisionnel ; l'exécutif reste donc libre de tenir compte de ses conclusions. Son objet est en fait double. Les mesures budgétaires ont très souvent des répercussions qui dépassent l'exercice budgétaire annuel, aussi le DOB permet-il de s'assurer, en amont du document

budgétaire, que ses dispositions préserveront à terme la situation financière de la collectivité.

Il constitue également « la colonne verticale » du budget et le débat qui s'accompagne crédibilise l'achèvement de ma préparation budgétaire. Si l'exécutif n'est pas juridiquement lié par les conclusions du débat, il ne peut donc totalement ignorer la dimension politique que recèle son caractère public.

*Source : Journal des Maires*

### Aperçu de l'environnement macro-économique

*Source - Caisse d'épargne*

#### MONDE

L'été 2019 a marqué un tournant dans les perspectives économiques, avec la matérialisation des risques sur les perspectives mondiales. L'incertitude sur la politique économique est restée à des niveaux historiquement élevés ces derniers mois, alimentée par la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis (avec la nouvelle annonce des tarifs américains sur les importations en provenance de Chine), la tourmente politique au Royaume-Uni (Brexit) et les développements politiques en Italie et autres risques géopolitiques.

Les effets de ces incertitudes et des tensions commerciales sur l'activité mondiale sont déjà importants, en particulier sur le commerce mondial et les industries manufacturières.

Les exportations mondiales affichent des taux de croissance négatifs et les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse.

→ Ralentissement synchronisé de l'économie mondiale

#### EUROPE

Après une reprise de la croissance dans la zone euro au premier trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4 % due à des facteurs temporaires positifs, la croissance a ralenti au deuxième et troisième trimestres (+0,2 %) et stagne au quatrième trimestre. La plupart des indicateurs du climat des affaires ont connu une détérioration significative au cours des derniers mois.

Les enquêtes dans l'industrie manufacturière signalent toujours un repli de l'activité dans ce secteur. Des risques de contagion à d'autres secteurs de l'économie, qui ont jusqu'à présent résisté, et au marché du travail ne peuvent être exclus. La situation est particulièrement difficile dans l'industrie (en particulier en Allemagne), en raison de difficultés spécifiques (secteur automobile) et de causes externes (guerre commerciale et Brexit). Les risques d'une récession technique en Allemagne ne sont pas négligeables.

Le ralentissement de l'activité de la zone euro résulte de l'évolution différente de la croissance d'un pays à l'autre.

L'Allemagne et l'Italie se sont encore affaiblies au deuxième trimestre et des signes laissent présager une faiblesse persistante. Aucune accélération marquée n'est pour le moment envisagée et les risques de récession technique se profilent encore. L'Espagne, la France et le Portugal résistent avec un ralentissement plus modéré de la croissance.

Face aux risques sur la croissance et à la faiblesse de l'inflation, la BCE a annoncé un ensemble complet de mesures de politique monétaire en septembre 2019 associant des instruments conventionnels et non conventionnels à la mise en place de nouvelles mesures visant à réduire les effets des taux négatifs.

Lors de la réunion d'octobre, dernière de l'ère Draghi, la BCE n'a pris aucune décision, le communiqué rappelant simplement les décisions prises à la réunion de septembre et soulignant que les risques pour l'économie continuaient à être perçus à la baisse. M. Draghi a toutefois quitté la présidence sur un message « ne jamais abandonner ».

→ Une croissance affaiblie mais pas de récession

## FRANCE

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel.

Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019.

L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Si l'économie française n'échappe pas au ralentissement, elle surperforme assez sensiblement la zone euro et en particulier l'Allemagne. Après une croissance de 1,7 % en 2018, l'économie française ralentit à 1,3 % en 2019 tandis que la zone euro voit la croissance passer de 1,1 % à 0,7 %. Depuis le second semestre 2018, la croissance de l'activité s'est installée sur un rythme de croissance stable et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres.

En effet, l'environnement économique ne s'annonce pas sensiblement différent de celui qui prévaut depuis plusieurs trimestres. Les perspectives concernant la demande extérieure sont fragiles et soumises à des risques baissiers.

Le redressement de certains indicateurs (PMI, nouvelles commandes à l'exportation) indique une amorce d'amélioration qui doit encore être confirmée. La demande de crédit des ménages, tant du côté des crédits à la consommation que des crédits logements, en phase d'augmentation en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêt est également un facteur de soutien de l'activité.

### Principales mesures relatives aux collectivités locales

Eu égard aux prochaines élections municipales en mars 2020 et pour se concentrer sur sa mesure phare, la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et la réforme fiscale engendrée, le Projet de Loi de Finances 2020 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement.

Les modalités de mise en œuvre de la suppression de la TH, initialement prévues dans un projet de loi à part entière au 1<sup>er</sup> semestre 2019, sont finalement intégrées dans un article du PLF.

→ *Pour la commune de Danjoutin :*

Un courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques du Territoire de Belfort en date du 8 janvier 2020 confirme le montant de l'accompagnement financier du transfert aux communes de la part de taxe foncière des départements en compensation de la

suppression de la taxe d'habitation. Le montant de la ressource de la taxe d'habitation et produit de foncier bâti communal se montait à 1 165 832 euros avant la réforme. Il est maintenu à 1 165 832 euros de produit du foncier bâti après application du coefficient correcteur suite à la réforme.

#### **ENTENDU**

*Alain FOUSSERET rappelle que la suppression de la taxe d'habitation concerne 80% des habitants et demande comment sera fixé le taux pour les 20 % restant.*

*Daniel FEURTEY répond qu'il sera voté au prochain budget. Il précise que le Préfet confirme que les taux des taxe d'habitation et taxe foncière sont toujours liés. Tant que 20 % des habitants paient, il est préférable de ne pas augmenter les taux, car cette augmentation ne concernera que les 20% des habitants restant. La proposition de ne pas modifier les taux d'imposition fait l'unanimité.*

*Manuel BRUN demande ce qu'il advient de la révision des bases.*

*Daniel FEURTEY répond que l'augmentation due à l'évolution des bases est maintenue et impactera le montant des recettes.*

*Christian LAZARE ajoute que la fin de la taxe d'habitation décidée par l'Etat supprime un levier de décision au niveau local.*

*Emmanuel FORMET confirme que cette mesure aura des répercussions sur les collectivités locales qui sont mises sous tutelle et n'ont presque plus de levier sur les recettes.*

*Daniel FEURTEY énonce également son inquiétude pour les finances du Département et leur impact sur l'attractivité et les budgets communaux.*

*Christian LAZARE précise qu'à partir d'avril la réforme sur l'assurance chômage qui prévoit une baisse drastique des allocations va induire une augmentation des demandes de RSA et impactera fortement le Département.*

#### La Dotation Globale de Fonctionnement

La DGF est stable en 2020 avec un montant de 26,802 Milliards €.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent de nouveau avec la montée en charge de certaines mesures, notamment l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires.

Le FCTVA poursuit sa croissance (+ 6,2 %) grâce au regain d'investissement depuis 2017.

→ *Pour la commune de Danjoutin :*

De 2014 à 2019 la DGF accuse une baisse de – 51,7 %, soit un cumul de pertes sur 6 ans de 683 211€.

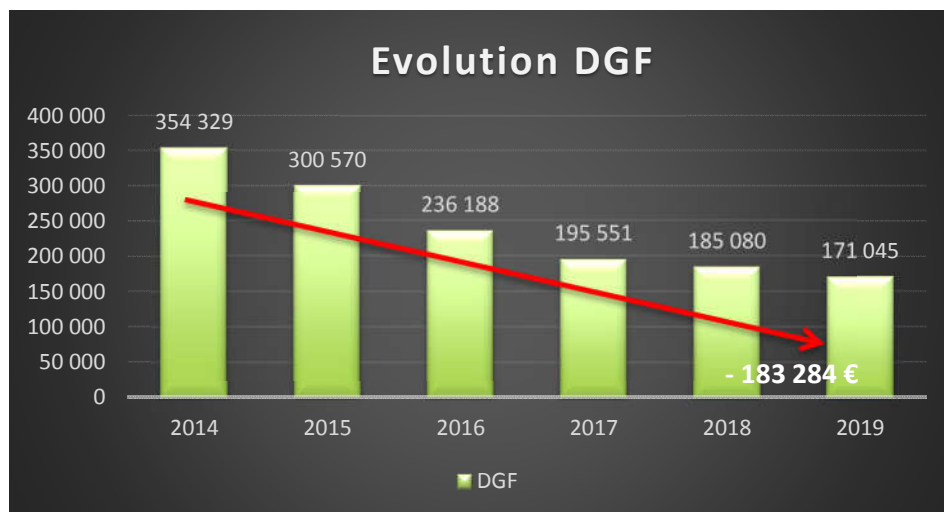


Figure 1 : Evolution DGF

#### ENTENDU

*Emmanuel FORMET* montre que la perte cumulée de la DGF en montant est équivalent au montant des travaux du Centre Bourg.

*Michel CROS* demande si cette baisse va se poursuivre.

*Daniel FEURTEY* le confirme car la commune a un potentiel fiscal fort.

*Emmanuel FORMET* précise qu'une baisse de 10 000 € à 15 000 € par an est prévisible.

*Gilles DICHAMP* sollicite des explications sur la définition des pertes cumulées.

*Emmanuel FORMET* énonce le montant des pertes par année et précise que les pertes cumulées représentent en valeur absolue le montant perdu entre 2014 et 2019.

*(Les montants par année sont ajoutés au graphique)*

Le Projet de Loi de Finances prévoit une minoration des variables d'ajustement de 120 millions €, composées en 2020 :

- de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) régionale (35 M€) et du bloc communal (10 M€)
- de la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE) des régions et départements
- des fonds départementaux de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP)
- de la compensation des pertes de recettes de versement transport (45 M€)

La minoration des variables d'ajustement se fera au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leurs bénéficiaires.

L'impact sur le budget de Grand Belfort Communauté d'Agglomération n'a pas été communiqué à ce jour.

#### ENTENDU

*Daniel FEURTEY* précise que le Président du Grand Belfort a évoqué la possibilité d'augmenter les taux d'imposition de l'EPCI.

#### Zoom sur la DGF des communes nouvelles

Le PLF pérennise le pacte de stabilité pour les communes nouvelles se constituant à partir du 2 janvier 2019. Ce pacte de stabilité s'applique pendant les 3 premières années et se traduit par :

- une garantie de non-baisse de la dotation forfaitaire et des dotations de péréquation pour les communes nouvelles regroupant une population maximale de 150 000 habitants,
- une majoration de 5 % de leur dotation forfaitaire pour les communes nouvelles regroupant une population maximale de 30 000 habitants.

Zoom : Décalage de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

La LFI 2018 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables.

L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, a déjà fait l'objet d'un report au 1er janvier 2020 dans la LFI 2019.

Afin de s'assurer de la neutralité budgétaire de cette automatisation, sa mise en œuvre est à nouveau reportée d'un an (1<sup>er</sup> janvier 2021).

### Les comptes des administrations publiques

En 2018, les collectivités locales ont modéré leurs dépenses de fonctionnement. Ces dernières ralentissent et se stabilisent (+ 0,2 %, après + 2,0 %), autant du fait du recul des subventions versées que de la maîtrise des frais de personnel. Les recettes de fonctionnement ralentissent aussi (+ 1,1 % après + 2,3 % en 2017), mais moins vite que les dépenses du fait des rentrées fiscales structurellement moins élastiques.

L'épargne brute qui s'en dégage progresse en 2018 plus rapidement encore qu'en 2017 (+ 6,3 % après + 4,3 %). Les dépenses d'investissement continuent d'augmenter en 2018 (+ 5,2 %), sans toutefois dépasser le rythme de 2017 (+ 6,2 %). La progression est particulièrement vive dans le secteur communal. Les recettes d'investissement (FCTVA, subventions reçues et dotations à l'investissement) progressent, elles aussi, très fortement (+ 10,5 % après + 3,8 % en 2017) et l'encours de dette se stabilise en 2018 pour la première fois depuis 2003.

La fiscalité est le principal élément des recettes des collectivités (70 % de recettes de fonctionnement en 2018). La fraction de TVA reçue par les régions en 2018 y est désormais incluse, et les recettes fiscales augmentent de + 5,2 %. Neutralisées de ce transfert de TVA, elles augmentent de + 2,1 %.

→ *Pour la commune de Danjoutin :*

Une augmentation de 3,1% entre 2018 et 2019 du montant des recettes de fiscalité locale (Habitation et Foncier) et une augmentation de 9 % sur ces 6 dernières années, **sans changement de taux d'imposition**. Par ailleurs, depuis 2017, perception de la taxe de séjour (+ 67 937 € en cumulé).

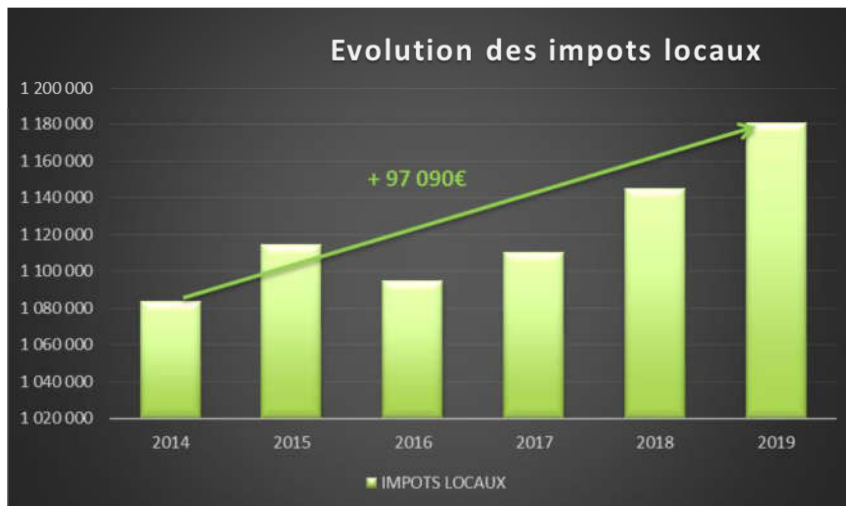


Figure 2 : Evolution des impôts locaux

#### ENTENDU

*Michel CROS souligne que si la population baisse, les revenus baisseront en conséquence.*

*Daniel FEURTEY précise qu'une augmentation des bases décidée par l'Etat conjuguée à la demande par la commune de révision des bases ont permis d'augmenter le montant global des recettes.*

*Michel CROS indique que si la population de Danjoutin augmente, c'est que la ville de Belfort se vide.*

*Cette affirmation est contestée par l'assemblée.*

*Gilles DICHAMP demande combien de logements vides sont recensés à Danjoutin.*

*Martine PAULUZZI précise qu'il y a 160 logements d'après les données INSEE.*

*Alain FOUSSERET rappelle que ces logements vides ne peuvent être considérés comme des logements ouverts à la location : cette donnée précise n'est pas connue.*

*Emmanuel FORMET indique que la taxe de séjour représente désormais environ 20 000€ par an (hôtel IBIS). Une démarche comparative mise en place en début de mandat avec la commune de Bavilliers a permis de voter cette taxe.*

#### Stabilisation du stock de dette pour la première fois depuis 2003

En 2018, le volume des emprunts contractés continue de diminuer pour atteindre 13,3 Md€. Dans le même temps, les remboursements de dette progressent et dépassent 14 Md€. Le flux net de dette sur l'année ressort donc négatif à - 700 M€. À ces mouvements sur les flux de dette viennent s'ajouter des opérations non budgétaires de transferts de dette (en provenance des syndicats notamment) ou d'inscription d'encours au titre de partenariat public-privé.

→ Pour la commune de Danjoutin :

- Somme empruntée sur 6 ans : 1 700 k€
- Augmentation de la dette : 184 k€



Figure 3 : Evolution de la dette

- Le remboursement de la dette en baisse :  
- 144,4 k€ (-32,7%) entre 2014/2019

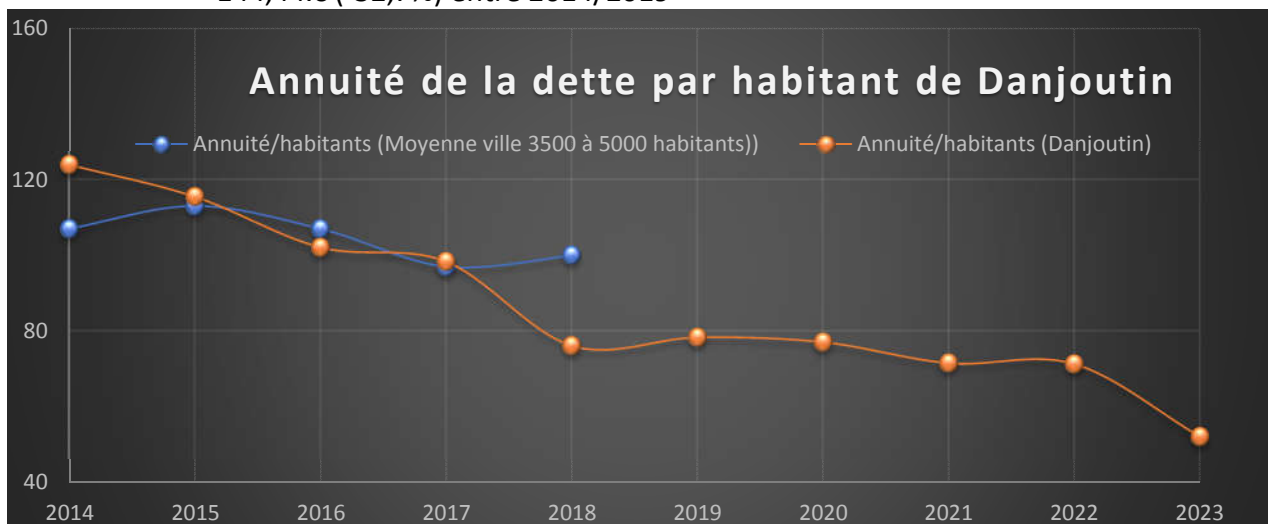


Figure 4 : Annuité par habitant

- Moyenne dette/habitants inférieure à celle de la strate
- Endettement de la commune raisonnable

#### ENTENDU

Michel CROS constate que la baisse de la dette par habitant est également due à l'augmentation du nombre d'habitants.

Emmanuel FORMET précise que la valeur absolue de la dette n'est pas significative, que la capacité de remboursement est un indicateur plus performant : depuis 2014 la commune rembourse beaucoup moins (144 000€ par an). La baisse des taux d'intérêt est un avantage certain ; la capacité de remboursement est en hausse. Le montant de l'annuité par habitant de notre strate est en baisse.

Michel CROS précise que si la commune perd des habitants d'ici 2022, notamment par rapport aux pertes d'emploi du secteur, la dette par habitant sera en hausse.

Daniel FEURTEY indique que la commune de Danjoutin se caractérise par une hausse progressive de ses habitants et non par des augmentations rapides ou massives, donc il est peu probable que la commune subisse une baisse rapide liée aux pertes d'emploi. Les



*modifications d'habitants sont plutôt liées aux décès et à la reprise des maisons par les familles.*

*Gilles DICHAMP demande combien a été emprunté entre 2008 et 2014.*

*Ces éléments concernant le mandat précédent ne sont pas disponibles en séance. Ils pourront être communiqués ultérieurement.*

*Daniel FEURTEY revendique la courbe de baisse de l'annuité par habitants car par rapport à la moyenne de la strate, cette baisse est significative. Les communes empruntent en majorité sur le long terme alors que la commune de Danjoutin a choisi de contracter une multitude de petits emprunts moins impactant.*

*Gilles DICHAMP conteste ces propos en mentionnant des emprunts conséquents, notamment pour la Résidence Naal.*

*Daniel FEURTEY confirme que l'emprunt de la Résidence Naal est toujours en cours mais rappelle qu'il n'a pas été contracté pendant ce mandat. Malgré la perte de DGF, la commune n'a pas non plus réalisé d'emprunt massif dans le mandat précédent.*

*Gilles DICHAMP affirme que 1,8 millions d'euros ont été empruntés avec un taux élevé et demande si les taux ont été renégociés. Il demande pourquoi des emprunts avec des taux de 2,6 à 3 % sont toujours en cours.*

*Emmanuel FORMERT confirme que les prêts ont été renégociés, sauf ceux qui arrivaient en fin de remboursement et dont la modification des taux était sans impact.*

*Daniel FEURTEY rappelle que ces emprunts ont permis des dépenses d'investissement notamment les 7 toitures entre 2008 et aujourd'hui et qu'ils étaient indispensables.*

*Gilles DICHAMP précise que la vente de la maison forestière devait servir à payer le toit de l'école.*

*Daniel FEURTEY rappelle les nombreux investissements réalisés, notamment les pistes cyclables.*

*Gilles DICHAMP indique qu'il s'agissait surtout de mettre des rues en sens unique.*

*Emmanuel FORMET rappelle que les travaux réalisés Rue du 21 novembre permettent aux collégiens et aux élèves de l'école Anne Frank d'aller en toute sécurité au Collège et que ces investissements ne peuvent être remis en cause.*

*Christian LAZARE rappelle que le débat d'orientation budgétaire doit permettre d'échanger sur les propositions d'avenir et non sur les décisions réalisées par ce mandat ou les précédents. Ce qui est démontré est que la commune n'est pas surendettée, que des investissements sont possibles pour l'avenir.*

*Emmanuel FORMET confirme avec le graphique ci-dessous que la commune n'est pas endettée.*

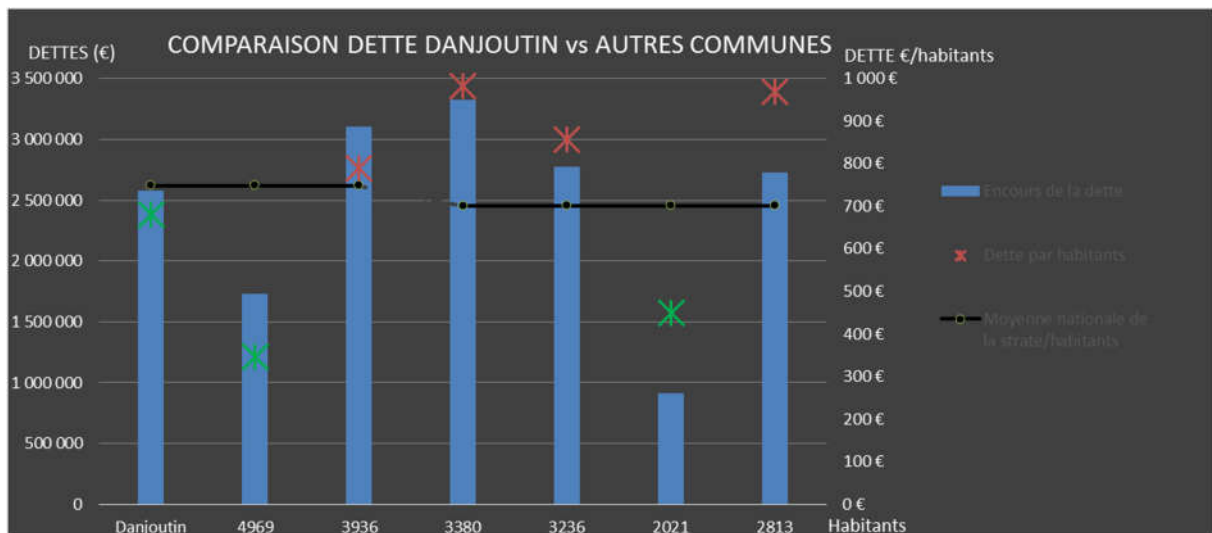


Figure 5 : Comparatif communes de la strate – Source DGFIP

## INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes d'investissement en hausse pour la deuxième année consécutive. Les dépenses d'investissement (hors remboursements de dette) du secteur communal sont en hausse de + 6,5 %. C'est une progression un peu moins marquée qu'en 2017, mais conforme à l'évolution habituelle à ce stade du cycle électoral, contrairement aux baisses des années 2014 et 2015, années pour lesquelles le recul des investissements était bien plus important qu'escompté. Cette hausse en 2018 est principalement due aux dépenses d'équipement (+ 7,9 %) et, dans une moindre mesure, aux subventions versées (+ 6,9 %, alors qu'elles avaient baissé en 2017). Les subventions d'équipement versées par les groupements à fiscalité propre progressent pour les strates de population comprises entre 500 et 20 000 habitants, allant jusqu'à + 12,6 % pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants.

→ Pour la commune de Danjoutin :

Poursuite des projets engagés en 2017-2018 :

Réhabilitation et extension du gymnase du collège : 2 718 300 euros TTC

Centre bourg : 627 300 euros TTC dont 77 200 euros TTC pour les logements Habitat senior

Accessibilité et voirie : 78 000 euros TTC en 2019

Entretien bâtiments publics : 30 000 euros TTC en 2019

Accompagnement projets Grand Belfort Communauté d'Agglomération : ZI et entrée nord-ouest Danjoutin

Sécurité routière et aménagements secteur ligne Belfort-Delle

Les projets initiés ou étudiés en 2019

Le projet d'installation de la station hydrogène dans le secteur des 3 réseaux, porté par le Grand Belfort, permettra de réaliser un nouvel aménagement de voirie dans ce quartier.

Le projet d'installation de la SPA, porté par la Ville de Belfort, fait l'objet d'un simple accord de principe. Le terrain situé après les quais de transfert de la déchetterie est envisagé, une révision du PLU serait nécessaire. Le projet reste entièrement à travailler par la prochaine Municipalité.

ENTENDU

*Georges PARIETTI demande si c'est un équipement bruyant.*

*Daniel FEURTEY évoque la possibilité de protections phoniques, mais le maintien d'un écran de verdure est la meilleure protection. Le déboisement du strict nécessaire serait réalisé et toute suppression de zone boisée classée devra être compensée ailleurs sur la commune. L'espace boisé concerné est constitué de bordure de forêt et ne se situe pas au sein même du bois classé.*

*Michel CROS demande quel statut possède la SPA.*

*Daniel FEURTEY indique qu'il s'agit d'une association loi 1901.*

*Michel CROS demande quel est le lien avec la fourrière.*

*Manuel BRUN répond que le syndicat intercommunal de la fourrière accueille les animaux déposés par du personnel qualifié et non par les particuliers. Il était géré par les gardes nature puis confié à la SPA, dont la gestion a été catastrophique. Tandis que n'importe quel particulier peut apporter un animal à la SPA. Ils fonctionnent dans les locaux séparés.*

*La SPA manque de place mais ce problème de capacité s'explique aussi par les problèmes financiers et les problèmes de gestion rencontrés car la SPA fonctionne avec un nombre élevé de personnel (5 ETP).*

*Michel CROS souhaite savoir qui avancera financièrement les travaux et sous quel délai.*

*Daniel FEURTEY précise qu'il est possible que le Grand Belfort rachète le terrain à la commune et qu'il porte l'ensemble du chantier car le projet qui se dessine actuellement est un projet intercommunal.*

*Emmanuel FORMET précise que le Président du Grand Belfort s'est engagé à payer la modification du PLU.*

*Daniel FEURTEY ajoute que le Grand Belfort aide toutes les communes qui modifient leur PLU quoiqu'il en soit.*

*Alain FOUSSERET évoque la possibilité d'un PLU intercommunal qui reprendrait ces éléments.*

*Gilles DICHAMP indique que des nuisances sonores sont invoquées par les riverains de Belfort, notamment dans le nouveau lotissement.*

*Daniel FEURTEY rappelle que le Préfet a demandé une solution ou exige la fermeture de la structure. Il s'agit de donner un accord de principe, mais le projet n'est pas créé.*

*Gilles DICHAMP précise que la perte d'un hectare de terrain est un saccage du bois.*

*Pierre GOBERT indique que la parcelle envisagée comporte  $\frac{3}{4}$  de terrain sans arbres.*

*Christian LAZARE appelle à éviter les amalgames. Le débat porte sur l'opportunité de lancer l'opération avec le Grand Belfort, même si un emballement médiatique de Belfort a été constaté suite à l'accord de principe. La ligne Belfort-Delle est un exemple de réussite d'amélioration de la commune grâce à l'apport d'un projet extérieur ; la station hydrogène est portée par le Grand Belfort sur Danjoutin : ce projet apporte un plus pour le quartier. Concernant la SPA, il faut laisser venir les études et prévoir plusieurs possibilités, aucune proposition concrète n'est arrêtée à ce stade.*

*Manuel BRUN se dit rassuré car le ton d'un article de presse récent était plus affirmatif. Manuel Brun n'est pas favorable à l'installation de la structure dans le grand bois, car plusieurs pistes ont été explorées pour l'installation de la SPA et aucune commune n'en veut pour de nombreuses raisons. Une réflexion devrait être posée notamment sur les statuts de la fourrière : la SPA doit-elle réaliser l'ensemble de l'accueil des animaux ? Concernant l'emplacement à Danjoutin, une proposition pourrait être étudiée dans le Fort des basses perches. Manuel Brun précise également que les aboiements sont sensibles uniquement quand il y a du passage. Dans un endroit isolé, le refuge de fait pas de bruit.*

*Daniel FEURTEY précise que l'accord de principe porte actuellement sur le secteur dans la continuité des quais de transfert, qu'il ne s'agit pas d'une zone naturelle. Si une révision du PLU est réalisée, l'étude d'impact environnementale fera le point sur l'impact potentiel. L'implantation dans le bois permet de résoudre la problématique de la canicule pour cet équipement.*

*Gilles DICHAMP précise qu'un déboisement a été réalisé récemment autour de la SPA à Belfort. Il revient sur l'opportunité de réouverture de la ligne Belfort-Delle et précise que le projet coûte de l'argent alors que la fréquentation n'est pas là. L'enquête d'utilité publique sur l'ouverture de la ligne n'a pas été entendue.*

Dans la zone commerciale Leclerc-Sports (entre GIFI et CCI), la réalisation des liaisons douces pourrait être engagée, en lien avec la Ville de Belfort et les propriétaires privés. Le centre Leclerc s'est engagé à financer une partie de la piste cyclable mais la commune devra poursuivre le trajet pour rejoindre le projet de la station hydrogène de l'autre côté du pont SNCF.

**ENTENDU**

*Christian LAZARE rappelle que nous sommes en plein dans le débat d'orientation budgétaire : sous le pont la commune sera le seul investisseur. Un minimum de financement doit être prévu au budget 2020 pour les études permettant d'intégrer ces éléments dans la logique d'ensemble.*

*Gilles DICHAMP demande quelle partie sera prise en charge par Belfort.*

*Daniel FEURTEY précise que les travaux par la Ville de Belfort sont déjà terminés côté station d'épuration.*

*Emmanuel FORMET précise l'importance du potentiel de ce maillage qui manque au sein de l'agglomération pour relier Danjoutin et Bavilliers à Belfort. Il faut flécher dès le budget 2020 des investissements car il s'agit d'une piste structurante, notamment pour récupérer les voies cyclables de la Rue du 21 novembre.*

*Gilles DICHAMP insiste sur l'importance de la sécurisation des piétons.*

*La mise en œuvre des études pour la sécurisation et le déploiement des voies cyclables fait l'unanimité.*

Le projet du Fort des Basses perches fera l'objet d'un nouveau plan de financement évoqué dans une délibération spécifique après le débat d'orientation budgétaire.

**ENTENDU**

*Gilles DICHAMP fait part de ses remerciements pour la mise en place de cette belle opération.*

Le projet d'acquisition de la maison de Mme BIR, décédée, est proposé à la discussion. Le pavillon de 115 m<sup>2</sup>, situé 4 rue du Dr Fréry, est actuellement en vente. L'avis des Domaines a été sollicité : l'estimation est portée à 150 000 €. Il est proposé de saisir cette opportunité pour un futur projet en lien avec la requalification du centre bourg, tel que la création d'une maison médical. Il est précisé que ce montant ne comporte que l'acquisition de la maison et de sa parcelle. Les travaux de réhabilitation seront à chiffrer en plus.

**ENTENDU**

*Gilles DICHAMP demande si la maison peut être louée.*

*Daniel FEURTEY répond que ça n'est pas possible en l'état.*

*Emmanuel FORMET indique qu'il s'agit d'une opportunité à ne pas laisser passer même si aucun projet concret n'est prévu à ce jour. La nouvelle équipe réfléchira sur la destination des biens. Une location simple peut même être envisagée pour engager de nouvelles recettes.*

*Christian LAZARE précise qu'il est très favorable à cette acquisition car elle se situe au cœur de la commune. Il est important d'afficher clairement la volonté de création de maison médicale afin que les professionnels se manifestent. Le lieu doit être attractif. Le secteur privé le fait régulièrement dans le département. Ce projet peut permettre aux médecins de s'implanter s'il est porté par les professionnels.*

*Michel CROS demande si le financement est possible.*

*Daniel FEURTEY répond positivement. Suite aux résultats de l'appel d'offres, la commune réalise des économies sur les travaux du Centre Bourg à hauteur de 50 000€. Il reste 100 000€ à financer qui peuvent être pris sur l'excédent budgétaire (512 000 € en 2018). Par ailleurs, en 2022, 64 000€ d'annuité sont supprimés et permettent un investissement dans trois ans pour finaliser le projet.*

*Michel CROS précise qu'il s'agit donc de geler 100 000 € d'investissement au profit de cette opération, qui ne seront pas mobilisables pour d'autres projets.*

*Daniel FEURTEY le confirme et rappelle la possibilité de réemprunter à partir de 2022.*

*Gilles DECHAMP demande si cette acquisition modifie le projet Centre Bourg.*

*Christian LAZARE répond qu'aucune modification ne sera réalisée. La voirie et le parking permettent d'intégrer la maison sans toucher au projet actuel.*

*Michel CROS précise qu'il faudra également prévoir des frais pour maintenir la maison en état de fonctionnement dans l'attente de la réhabilitation.*

*Daniel FEURTEY confirme qu'il faudra maintenir le chauffage et que ce bâtiment entrera dans la gestion du patrimoine communal comme les autres bâtiments.*

*L'acquisition de la maison sur le budget 2020 fait l'unanimité. Une réflexion pourra par ailleurs être engagée avec l'ARS sur la création d'une maison médicale.*

Le secteur de la Rue Aubrac (parking et sapinière) est proposé au débat. La coupe des sapins a été réalisée, l'essouchage est en attente. En effet la Préfecture recherche des terrains pour soutenir l'installation de maraichers locaux. Le terrain a le potentiel pour cet usage mais nécessiterait une remise en état avec de la terre végétale.

#### **ENTENDU**

*Georges PARIETTI précise que l'aménagement du terrain en tout-venant en bout de rue avait déjà été évoqué avec création d'un parking et d'espaces verts.*

*Michel CROS signale des problèmes de sécurité dans la zone pressentie pour le maraichage : incendies, camping, sangliers.*

*Daniel FEURTEY précise que si un accord de principe est donné, la faisabilité de l'opération devra être vérifiée en détail, notamment sur les possibilités de clôture du site.*

*Martine PAULUZZI ajoute que plus le secteur sera fréquenté, moins il sera susceptible de dégradation.*

*Gilles DICHAMP s'interroge quant aux essences mobilisées pour le reboisement (des fruitiers par exemple) et sur les possibilités laissées par la zone inondable.*

*Daniel FEURTEY confirme que le zonage du PPRI s'imposera à tout projet et que les vergers sont envisagés.*

Des engagements à mettre en œuvre

Le suivi du plan d'accessibilité pluriannuel nécessite de flécher des crédits chaque année.

## ENTENDU

*Gilles DICHAMP s'interroge sur le bon fonctionnement de la sonnette à l'arrière de la mairie.  
Daniel FEURTEY confirme que le système est fonctionnel.*

Le plan de qualité de l'air intérieur a été réalisé en 2019 dans les bâtiments accueillant un public du type établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, centres de loisirs, établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degrés. Le diagnostic réalisé montre une obligation de rénover l'ensemble des fenêtres de la MARELLE.

La dématérialisation des services et la mise à niveau du système informatique nécessite d'investir dans les outils dédiés.

## ENTENDU

*Emmanuel FORMET précise que les logiciels ne comportent pas d'accès pour les élus, de type accès distants et qu'il faut investir dans des outils plus performants (full web).*

## FONCTIONNEMENT

De façon générale, et en moyenne, les dépenses de fonctionnement par habitant décroissent avec la taille de la commune jusqu'à 500 habitants, puis elles croissent quand la taille de la commune augmente. Pour les communes les moins peuplées, ce sont les achats et charges externes qui pèsent davantage, du fait des frais fixes. Pour les plus grandes communes en revanche, ce sont essentiellement les frais de personnel qui expliquent la croissance avec la taille de la commune. En effet, le nombre d'agents d'une commune augmente plus que proportionnellement à sa taille. Plus nombreux dans les grandes communes, les emplois sont aussi plus diversifiés et plus qualifiés. Ce phénomène est accentué par les charges dites « de centralité » : les grandes communes mettent en œuvre des services et des équipements qui sont aussi utilisés par les communes voisines. Dans la littérature économique, deux raisons principales sont avancées pour expliquer la croissance des dépenses par habitant avec la taille des communes. La première est un effet « taille critique » : certains équipements publics (stades, musées, etc.) ne se justifient que s'ils bénéficient à un nombre suffisant de personnes, et ne se trouvent donc que dans les communes les plus grandes.

En dessous de 10 000 habitants, c'est pour les communes à la fois touristiques et de montagne que les dépenses par habitant sont les plus élevées, l'écart étant particulièrement important pour les plus petites communes.

Plus les communes sont grandes, plus les différences s'estompent.

→ *Pour la commune de Danjoutin :*

Bonne gestion des dépenses de fonctionnement (2018 → 2019 : - 3,3%)

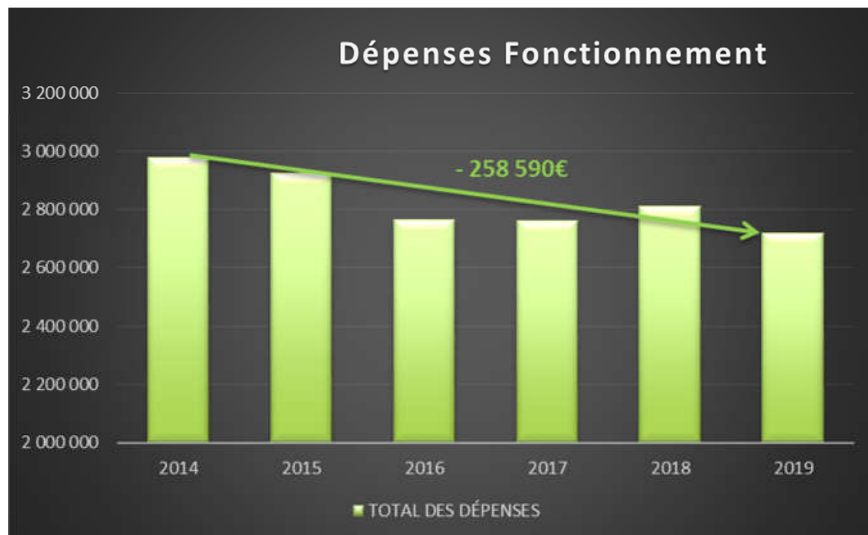


Figure 6 : Dépenses de fonctionnement en baisse

#### ENTENDU

*Gilles DICHAMP rappelle l'impact des départs en retraite.*

*Daniel FEURTEY précise qu'il ne s'agit pas uniquement de non renouvellement, mais aussi d'économies réalisées sur différents postes autres que les frais de personnel.*

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, la hausse des recettes de fonctionnement atteint + 1,2 % alors qu'elle n'est que de + 0,4 % pour les communes de plus de 10 000 habitants. Il y a une dynamique un peu plus forte sur les recettes fiscales des petites communes. Les reversements de fiscalité perçus baissent pour les plus grandes communes de plus de 10 000 habitants alors qu'ils stagnent pour les plus petites. De même, les autres impôts indirects et taxes baissent pour les plus grandes communes de plus de 10 000 habitants alors qu'ils augmentent pour les plus petites. Cette différence provient aussi d'une moindre baisse des concours de l'État pour les plus petites communes que pour les plus grandes.

Les impôts locaux progressent aussi un peu plus fortement pour les plus petits groupements que pour les plus grands. Au final, le solde entre recettes et dépenses de fonctionnement, l'épargne brute, augmente de + 8,8 % en 2018 pour le bloc communal (+ 8,5 % pour les communes et + 9,7 % pour les groupements à fiscalité propre).

→ Pour la commune de Danjoutin :

Recettes de fonctionnement en baisse (cependant 2018 → 2019 : + 0,8%)

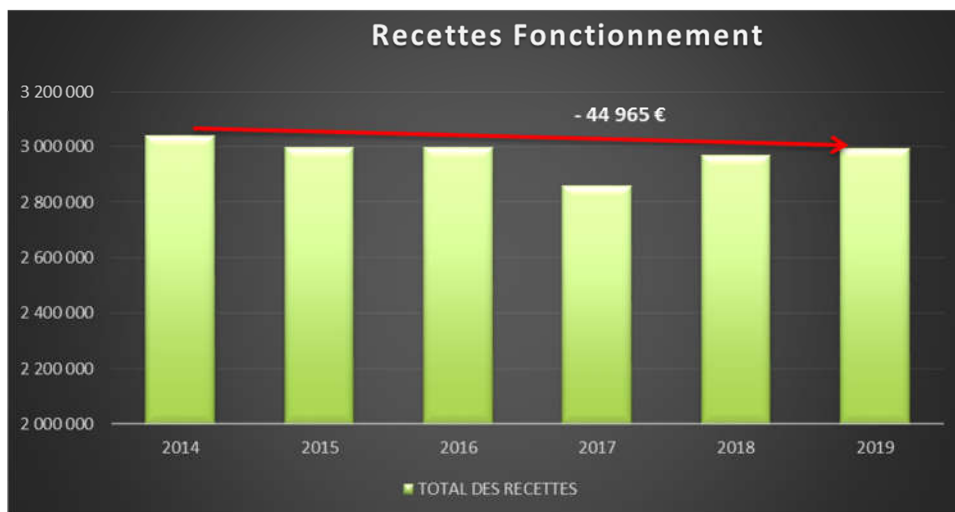


Figure 7 : Recettes de fonctionnement en baisse

**ENTENDU**

Gilles DICHAMP demande quels postes ont été renouvelés ?

Daniel FEURTEY réponds qu'il y a eu deux embauches au service technique, une ATSEM et agent de restauration scolaire, ainsi que le remplacement de la Directrice générale des services.

Michel CROS demande quel impact peut avoir le traitement des passeports et cartes identité et si l'Etat participe financièrement.

Daniel FEURTEY précise qu'il s'agit avant tout de maintenir un service à la population, mais qu'il est peu rémunéré par l'Etat, en fonction des statistiques de traitement.

Michel CROS demande s'il est possible de solliciter une participation sur le matériel informatique.

Daniel FEURTEY précise que le matériel est déjà pris en charge par l'Etat.

Amélioration de l'épargne nette en 2019 (+ 209 408€) (différence entre recette et dépense moins capital de la dette)

→ Somme disponible pour l'investissement

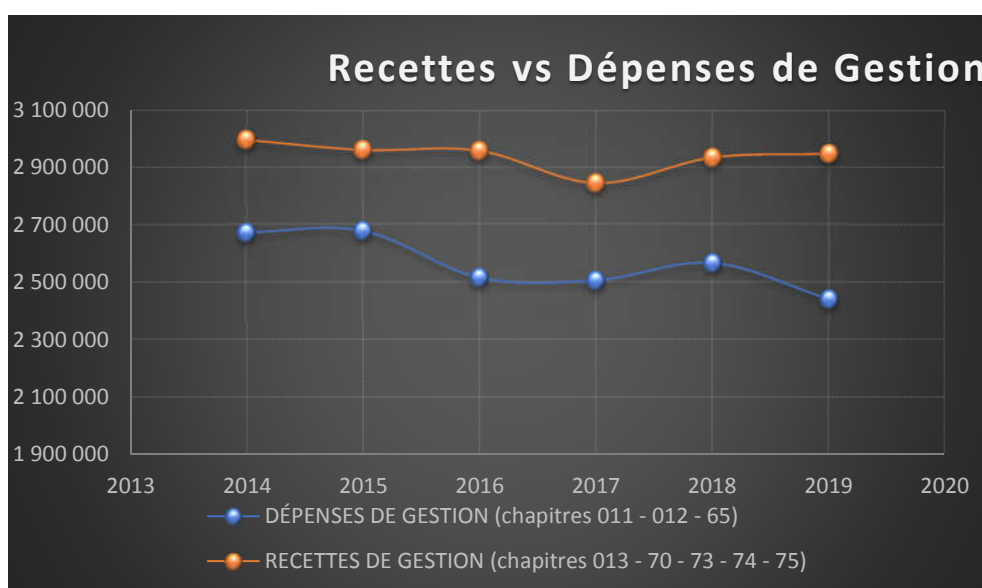


Figure 8 : Recettes et dépenses de fonctionnement



**ENTENDU**

Emmanuel FORMET précise que plus l'écart entre les 2 courbes est important, plus la marge est grande.

Michel CROS précise que cet écart positif est logique suite aux départs en retraite.

Emmanuel FORMET rappelle également qu'un poste n'a pas été remplacé.

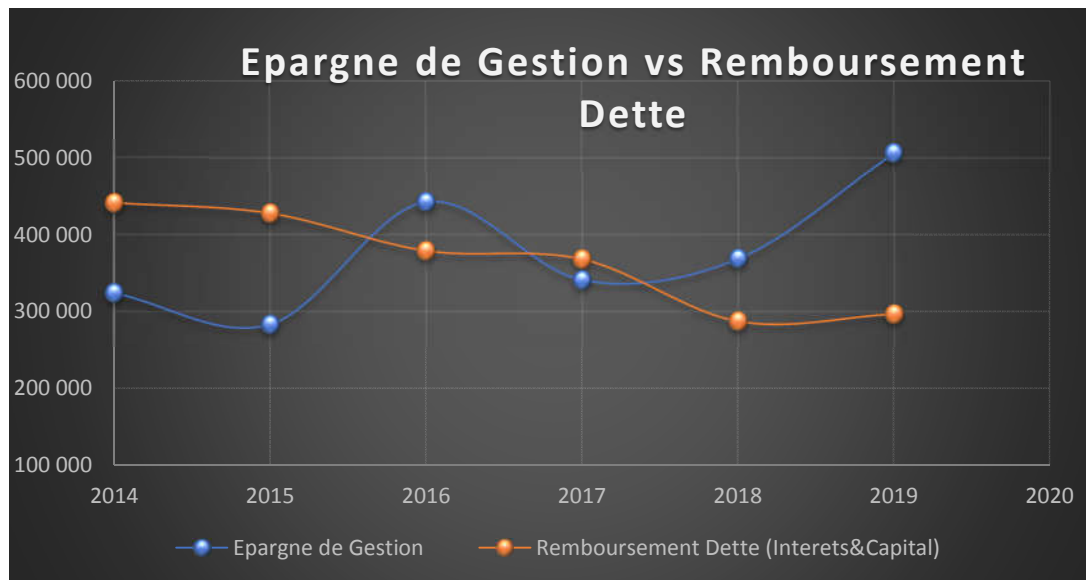


Figure 9 : Epargne de gestion et remboursement de la dette

Sur la base du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu ce jour, le Conseil Municipal prend l'engagement de se réunir le 27 février prochain pour le vote du budget primitif de la commune. Le débat est ainsi clos.